

Crise monétaire «Règlement de comptes» entre nantis Et le Tiers-Monde?

Il y a trois ans, quand fut créé le double marché de l'or, nous écrivions « le capitalisme entre en crise ». Depuis, avec une étonnante accélération, les signes sont devenus des faits. Mais, comme il y a trois ans, il est illusoire de s'imaginer que le problème est celui de techniques monétaires. Si l'on se contente de parler de dévaluation et réévaluation, comme dans un jeu de balançoire où l'on joue à qui monte et qui descend, on risque bien de faire des dissertations sur le tape-cul alors qu'il y va d'une crise économique grave.

La montée extraordinaire de nouvelles unités industrielles, l'exaspération de la concurrence qui en est résultée, la stagnation économique américaine qui a perdu le leadership commercial dans certains secteurs, la renaissance économique de l'Europe et plus particulièrement de l'Allemagne, ou du Japon à nouveau impérial, telle est la réalité. Fort Knox, et son or, ce n'est qu'un reflet mordoré de ces événements profonds.

Importations boomerang

Qui a lu dans le texte le discours de Nixon n'a pu qu'être frappé du ton isolationniste adopté, ton que les commentaires européens, plus centrés sur les problèmes financiers, ont voilé. Pour un homme d'Etat aussi électoraliste que Nixon, on pense bien que son souci n'est pas la santé des dollars qui font la navette entre une cure à Bonn, Zurich et Tokio, mais le citoyen américain. Pour ce yankee-là, la taxe à l'importation, c'est plus important que la convertibilité en or. Il va pouvoir plus facilement vendre américain aux Américains, acheter américain aux Américains. Ce que Nixon a dit à ses compatriotes, c'est « nous d'abord ». On ne lui reprochera pas son égoïsme national. Il est une défense face à une situation détériorée, celle de l'exacerbation de la concurrence capitaliste.

On faisait grief aux Américains, avec leur dollar surévalué, d'acheter à bon compte des industries européennes et leurs marchés. Et comme ces énormes paiements à l'extérieur n'étaient pas honorés en or, comme le dollar était sacré monnaie de réserve et s'accumulait, plutôt de force que de gré dans les réserves des banques nationales par soumission au leadership américain et à son ordre commercial, on accusait les Etats-Unis de financer gratuitement leur impérialisme; ils se créaient en dollars des richesses illimitées; ils faisaient marcher une planche à billets internationaux.

Tout cela était vrai sauf que le dollar surévalué était aussi prime à l'importation de produits non-américains, et de ce point de vue-là un stimulant des entreprises exportatrices européennes ou japonaises, qui n'ont pas manqué d'en profiter.

Le dollar a donc perdu la partie (c'est-à-dire son impunité) sur le marché intérieur américain. Aussi il est bien évident que les mesures de Nixon sont protectionnistes d'abord. Il veut reconquérir l'Amérique postcolombienne.

Un remède fâcheux

Cette réaction est bien celle que l'on pouvait craindre. La pire. Elle conduit à un renforcement de la crise. Les Etats-Unis dressent par des mesures douanières des barrières protectionnistes; ils veulent limiter le dynamisme de leurs concurrents; ils jouent, en dépit des apparences, la carte de la déflation mondiale. Preuve en soit les limites qu'ils vont imposer à leur aide au Tiers-Monde.

En termes classiques

On peut dès lors poser le problème en termes classiques.

Le monde, aux premières phases virulentes de l'exaspération de la concurrence capitaliste, re-

trouve le vieux truc de la limitation artificielle de la production et du commerce international. Et pourtant les besoins essentiels et vitaux des hommes demeurent insatisfaits.

Non seulement tant en Europe qu'aux Etats-Unis subsistent de vastes zones de pauvreté, mais le problème du Tiers-Monde est toujours non résolu. On retrouve là les termes d'une crise capitaliste classique. Crise de surproduction faute d'un pouvoir d'achat suffisant pour des milliards d'hommes. Si le problème est celui de la satisfaction des besoins humains à l'échelle mondiale, la politique, dans laquelle on s'engage, est inhumaine par égoïsme national mal compris.

L'or

Il s'est dit pas mal de bêtises sur l'or. C'est pas un fétiche, c'est pas une relique, ce que la propagande américaine a voulu faire croire et ce que beaucoup de perroquets ont répété.

Tout simplement un système complexe a besoin d'un étalon. L'or est (en dépit de l'Afrique du Sud et de l'URSS) neutre.

Une unité monétaire nationale, tel le dollar, ne peut pas être cette référence-là. Les Etats-Unis en font aujourd'hui l'expérience. N'ayant pas le leadership absolu, ils ne peuvent pas imposer par un cours forcé international leur monnaie; de toute façon, ils ont fini par subir chez eux les effets de la surévaluation du dollar qu'ils croyaient faire oublier en tentant d'effacer la référence à l'or.

L'or n'a pas de pouvoir, c'est un révélateur. On ne fait pas tomber la fièvre en cassant le thermomètre.

Déflation ou expansion

On craint, au souvenir des années trente, qu'une politique monétaire fondée sur l'or ne contraigne les pays obligés de redresser leur balance de paiements, à des mesures d'austérité.

Une telle politique a été faite, c'est vrai, en 1930, aux Etats-Unis, en Suisse jusqu'en 1936. Mais elle n'a rien à voir avec l'or comme unité de référence, puisque la politique contraire, la dévaluation rooseveltienne fut bâtie sur la même référence. La dévaluation signifiait simplement le choix d'une politique volontairement expansionniste.

Or aujourd'hui de quoi s'agit-il ? Avant tout de créer de vastes possibilités de crédit, qui permettent, sur la base d'un plan mondial et de mesures propres à éviter que l'expansion du crédit ne soit inflationniste, de faciliter le démarrage économique du Tiers-Monde. Il faut lui éviter d'avoir à payer le prix douloureux de l'accumulation primitive du capital ou d'avoir à subir le néo-colonialisme.

Une réévaluation de l'or, importante, rendrait cette opération possible, à condition que les bénéfices réalisés par les pays riches en métal jaune soient affectés à cette aide financière; à condition aussi qu'il soit mis fin à la vente privée de l'or, besoins industriels réservés.

La réévaluation de l'or permettrait un réajustement général des monnaies sans politique déflationniste. Là est l'essentiel.

Le protectionnisme, c'est un crime, un crime dans un monde pauvre. La guerre monétaire, c'est une guerre de nantis qui oublie qu'ils ne sont pas seuls au monde.

Il faut d'abord faire triompher l'idée de la recherche d'une expansion économique mondiale. Donc d'un plan qui libère, selon un ordre, les crédits dont le Tiers-Monde a besoin. On nous prépare le contraire: des surplus de voitures et de transistors, un chômage dans les pays industrialisés.

Dans cette partie décisive, toujours valables les vieux slogans socialistes: priorité aux besoins des hommes.

Bi-mensuel romand

N° 156 31 août 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Ruth Dreifuss

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

Le N° 157 sortira de presse le 14 septembre 1971

L'intégration européenne est une affaire politique. La négociation commerciale masque cette réalité.

La position que nous avons défendue l'automne dernier à « Domaine Public » (N^{os} 136 et 140) en matière d'intégration européenne n'avait pas plu. L'ambassadeur Languetin, lors d'un séminaire de l'Institut universitaire des hautes études internationales, à Genève, avait commencé son exposé en se référant aux « ménagères consciencieuses » dont avait parlé un « journal suisse d'expression française » (c'est nous !). Il finissait d'ailleurs par reconnaître qu'il y avait un peu de ça dans la position suisse, tout en ajoutant que ce « n'est pas une politique sans grandeur ni sans gloire. »

Autant dire que nous avons suivi attentivement les diverses phases des pourparlers exploratoires entre les pays non-candidats à l'adhésion à la CEE et la commission des communautés européennes.

Les prises de position respectives sont contenues dans l'« Avis de la commission des communautés », du 16 juin.

Les pourparlers exploratoires

La commission de Bruxelles a examiné deux voies possibles pour établir des liens entre la Communauté économique européenne (CEE) élargie à dix (Allemagne, Belgique, France, Hollande, Italie et Luxembourg, plus Danemark, Grande-Bretagne, Irlande et Norvège) et les autres pays de l'AELE non-candidats à l'adhésion. Ou un statu quo général de deux ans qui serait mis à profit pour négocier un contrat entre les deux parties, ou la création d'une zone de libre-échange pour les produits industriels dès le 1er janvier 1973, c'est-à-dire en même temps que la CEE s'élargira.

Les pays neutres (Autriche, Finlande, Suède et Suisse) n'ont pas été longs à faire savoir que seule la deuxième solution pouvait entrer en ligne de compte. Ils ont même été plus précis, ajoutant que cette proposition devrait être une « base de départ », autrement dit qu'il convenait d'envisager la signature d'un « accord évolutif » qui permettrait la conclusion, ultérieurement, d'autres accords, notamment en matière monétaire, conjoncturelle, industrielle, énergétique, de protection de l'environnement, etc.

Les délibérations du Conseil des ministres semblent aller dans ce sens, de sorte que la délégation suisse ne doit pas être fâchée des propositions existantes. Ernst Brugger, chef du Département fédéral de l'économie publique : « Le résultat des délibérations du Conseil des ministres est important pour la Suisse en ce sens que la possibilité d'une solution pour les pays neutres commence à se concrétiser. »

Une ouverture réelle, mais surtout apparente

Héritière de la pensée schaffnerienne — qui a proclamé jusqu'au bout que la construction européenne était une vue de l'esprit, nécessairement destinée à disparaître —, la délégation suisse à Bruxelles a dû trouver les mots qui ne vexeraient personne. Dans sa déclaration du 10 novembre dernier, elle a soigneusement évité de prononcer les termes de libre-échange. Elle a préféré faire une ouverture : rechercher avec la communauté la conclusion d'un arrangement de caractère permanent dont le contenu serait aussi étendu que possible. La formule est plaisante. Mais elle ne doit pas tromper : sur chaque problème en particulier, la délégation suisse en a précisé les limites. C'est que notre politique de neutralité permanente doit être sauvegardée. Nous devons donc conserver notre autonomie sur le plan de la politique commerciale avec les pays tiers. Nous ne saurions en conséquence souscrire à l'adoption de politiques communes, en particulier nous soumettre au tarif extérieur douanier du marché commun.

Il est intéressant de voir comment la commission des communautés européennes résume la position suisse dans les autres secteurs. Nous citons :

Echanges

La Suisse exclut toute harmonisation : étant donné surtout la situation de fait il ne faudrait pas surestimer le problème des détournements de trafic et des distorsions de concurrence causés par des disparités tarifaires qui peuvent être éliminées par le recours à des règles d'origine.

Agriculture

La Suisse ne désire pas participer à la politique agricole commune. Elle est prête à rechercher des mesures permettant de faciliter les échanges : il ne faudrait cependant pas s'attendre à de grands résultats dans ce secteur, étant donné la position dominante déjà acquise par la Communauté sur le marché suisse.

Distorsions de concurrence

La Suisse est prête à prévoir des dispositions de caractère permanent pour éviter des distorsions. Ces dispositions ne devraient pas être aussi détaillées que celles de la Communauté, mais régler, en tout cas, les problèmes économiquement importants.

Harmonisation des législations, transports, main-d'œuvre

La Suisse est très intéressée par l'élaboration d'un droit européen; elle compte pouvoir régler avec la Communauté des problèmes d'intérêt commun (assurance, produits pharmaceutiques).

En matière de transport, elle voudrait ne pas entraver les travaux effectués dans d'autres cadres (Commission centrale du Rhin, accords de transports CEEA-Suisse) mais elle admet que l'accord qu'elle envisage pourrait donner un éclairage nouveau à ces problèmes. Elle est très réticente en matière de main-d'œuvre.

Développement de la Communauté

Etant donné l'étroite imbrication de son économie avec celle de la Communauté, la Suisse est très intéressée à une collaboration dans le domaine économique et monétaire, en matière de politique industrielle, de technologie, d'environnement, etc... Elle considère qu'il faudrait trouver des arrangements institutionnels appropriés à cet effet.

Problèmes institutionnels

La Suisse attribue une grande importance à ces problèmes dont elle ne méconnaît pas par ailleurs la difficulté. Elle souhaite parvenir à une « gestaltende Mitwirkung » correspondant aux obligations qu'elle est prête à assumer. (Fin de la citation.)

On peut discuter pour savoir si cette ouverture réelle est surtout apparente. On conviendra dans tous les cas qu'elle est conçue de manière à ne rien mettre en cause d'essentiel ni même d'important pour la Suisse. On abandonne l'idée schaffnerienne que la CEE a plus besoin de nous que l'inverse. Les réalités... tout de même !

La construction communautaire

La proposition de la commission, reprise par le Conseil des ministres, de créer cette zone de libre-échange des produits industriels a sonné étrangement aux oreilles helvétiques. Henri Stranner, de la

« National-Zeitung » a le mieux exprimé cette surprise : « La Suisse est déçue d'obtenir malgré elle ce qu'en fait elle désirait. »

En effet. Le libre-échange, qui est la face extérieure du libéralisme suisse, nous convient par doctrine et par intérêt. Il y a douze ans, nous ne voulions rien de plus. Nous avions alors tout fait pour éviter la CEE, puis pour créer l'AELE. Aujourd'hui, cette attitude est dépassée. Le marché commun est devenu le creuset possible d'une Europe nécessaire dont le poids économique, industriel, financier et commercial est devenu considérable. Fort de son élargissement probable, elle se sent maître de son avenir, et elle se sait grosse de promesses et de possibilités de développement économique. Elle peut même devenir — si elle le veut — le quatrième super-grand et participer à un nouveau rééquilibrage des forces mondiales.

La Communauté économique européenne a dû s'entourer dès le départ d'un Traité et de règlements contraignants pour contrebalancer les forces centrifuges et nationalistes. Celles-ci existent toujours de sorte qu'il ne saurait être question de remettre en cause les lois communautaires. Mais leur souplesse apparaît tout à coup plus grande qu'on ne l'imaginait — puisque la commission propose un marché de libre-échange — alors que nous...

La commission ne pose qu'une condition, qui paraît bien naturelle : c'est que les accords à conclure ne remettent en cause ni ne compliquent les modalités de fonctionnement de la CEE élargie.

La lecture de l'Avis de la commission, et de l'annexe (deux cents pages au total) est instructif. On y voit une commission libre de sa réflexion, mesurant avec un réalisme scrupuleux les conséquences des différentes demandes présentées par les pays non-candidats à l'adhésion. « La construction communautaire forme un tout fondé sur des règles communes, des disciplines particulières et des objectifs d'ensemble : il n'est pas possible de réaliser les finalités communautaires en matière d'intégration économique à défaut d'une pleine participation à cette organisation dont tous les éléments sont interdépendants. Or, les règles et disciplines communautaires ne peuvent être définies et gérées en dehors du système institutionnel communautaire, qui par ailleurs est suffisamment complexe pour ne pas supporter des procédures supplémentaires de consultation ou de coopération institutionnelles. » Ce sont là propos raisonnables de personnes responsables. Ils auraient mérité d'être soulignés à leur juste valeur, de manière à ce que l'opinion publique suisse apprenne progressivement à discerner les lignes de force de l'intégration européenne.

Mais — est-ce une surprise ? — la presse suisse, quasi unanime, n'a eu à la bouche que les mots de dogmatisme. Pouvait-il en aller autrement puisque la commission Malfatti, gardienne du Traité de Rome, composée de technocrates apatrides, eurocrates ou autres théologiens de la cause européenne (la presse suisse *dixit*) ne peut par définition être le porte-parole d'un sentiment (supra)national — le seul qui soit légitime, comme chacun le sait ?

L'avenir économique de la Suisse

Ne cherchons pas querelle à nos « confrères » de la presse d'information d'avoir opposé le dogmatisme de Bruxelles à la bonne volonté de Berne, quand l'inverse est plus proche de la réalité. Posons plutôt la question de savoir qui a cherché à préciser ce qu'il aurait pu nous en coûter si la commission des

Communautés européennes nous avait offert l'accord « plus substantiel » que Berne souhaitait ? Ou bien : quel journal a essayé de mettre en évidence le raisonnement économique implicite (les « données » institutionnelles — indépendance, neutralité, démocratie directe — ont été suffisamment ressaisies) qui rende compte de la position helvétique ? La presse suisse est indépendante des pouvoirs politiques — du moins elle le prétend, et c'est assez largement vrai — mais elle n'est pas critique à leur égard. Le plus souvent, ses explications « collent » remarquablement à celles fournies par les administrations — fédérale, cantonale et communale.

Elle peut souvent invoquer à sa décharge l'absence d'informations, certes. Mais dans le cas des relations Suisse-CEE, l'excuse ne tient pas. Les renseignements sont là. Ils ne demandent qu'à être exploités. Leur substance : le développement économique probable de la Suisse sera inférieur à celui des pays de la communauté.

L'économie n'est pas la fin dernière de l'activité humaine. Il n'est pas de gouvernement cependant qui puisse espérer conserver le pouvoir, même en Suisse, sans garantir un minimum de satisfactions matérielles. Il y a des raisons plus fondamentales d'ailleurs à faire valoir. Chacun sait, après Marx, que, sur la longue période, les données économiques sont déterminantes pour orienter le développement des sociétés.

La Suisse est bloquée. La pénurie de main-d'œuvre s'accroît. Les progrès en productivité sont peu importants pour une part croissante des activités : assurance, banque, tourisme, les services en général. L'Europe dispose au contraire de réserves considérables de main-d'œuvre. Elle a de plus des possibilités immenses de développement dans les secteurs secondaires, là où les possibilités d'amélioration de la productivité sont les plus élevées.

La Suisse, qui est au deuxième rang pour le revenu par habitant en Europe, pourrait se retrouver au huitième rang en 1980.

Ces probabilités ne doivent pas être tues. Elles conditionnent notre approche de l'intégration européenne. Elles nous conduisent à nous demander — même à ne pas considérer la question du marché commun — si nos institutions résisteront aux conséquences politico-sociales d'une stagnation relative du développement économique.

Si la main-d'œuvre étrangère commençait à s'en aller dès le milieu de la décennie, la structure professionnelle de la population active serait gravement déséquilibrée à la fin de la décennie, c'est-à-dire au moment où l'Europe qui est en train de s'élargir se sera renforcée et approfondie.

La politique suédoise

Les données de l'intégration sont d'ailleurs moins claires qu'on veut bien nous le dire. Voyez la Suède. Le lecteur de la presse suisse a dû acquiescer la conviction que les socialistes nordiques avaient une position équivoque ou fluctuante, du moins opportuniste. Tout en mettant en avant leur neutralité pour ne pas poser leur candidature à l'adhésion, les Suédois ont dit être prêts à accepter de se soumettre à plusieurs réglementations de la communauté, dont la politique agricole et le tarif extérieur commun.

Ce sont là des concessions de taille. Berne nous qualifierait certainement de « bradeurs » de l'indépendance nationale si nous proposons que la Suisse en fasse autant.

Et pourtant ! Les calculs d'Olof Palme et de ses amis se différencient des nôtres en ce sens qu'ils parlent politique.

Leur langage est politique : l'Europe se fait ; elle peut réussir ; il faut donc s'approcher d'elle. Il faudrait même y adhérer de suite si la confusion entre le pacte atlantique et le marché commun n'était si importante. Mais la tutelle militaire américaine ne sera pas éternelle. Dans une Europe indépendante, la neutralité suédoise ne sera plus un obstacle à l'adhésion. En attendant, il faut tout faire pour faciliter cette évolution.

Les Européens sont sensibles à cette attitude. Maurice Schumann a été on ne peut plus explicite lors de sa visite dans les pays nordiques au début du mois d'août. Écoutons la deuxième partie de l'entretien qu'il a accordé à un correspondant de la radio romande : « Il est bien évident qu'une zone de libre-échange industriel ne peut pas être acceptable inconditionnellement pour les membres du marché commun élargi.

» D'abord il y a des raisons *politiques*, je pense notamment à l'Angleterre. Nous ne faciliterions pas la tâche de M. Heath si nous donnions à ses adversaires une occasion de dire : « Pourquoi adhérons-nous au marché commun alors que nous pourrions bénéficier d'une zone de libre-échange industriel sans avoir à accepter la politique agricole commune ? »

» Ensuite, il y a des raisons de caractère *logique*. C'est un très gros avantage pour les pays neutres que de pouvoir former avec la Communauté économique européenne une zone de libre-échange industriel ; cet avantage ne peut pas aller sans contrepartie.

» Enfin, il y a une raison tout à fait fondamentale celle-là : s'il n'y a pas de tarif douanier entre les pays membres de l'AELE qui adhéreront et les pays membres de l'AELE qui n'adhéreront pas, comme il n'y a pas par définition de tarif douanier entre les membres de la Communauté, ou plutôt que le tarif douanier ira disparaissant pendant cinq années et aura disparu au bout de cinq années, vous voyez tout de suite que la zone de libre-échange industriel peut créer des *détournements de trafic* et que certains pays à commerce d'Etat ou à bas salaires pourraient par ce détournement envahir la Communauté. (Réd. : la Suisse est précisément en train de revoir tous ses traités commerciaux avec les pays de l'Est européen...)

» Eh bien, la solution c'est de faire une zone de libre-échange industriel et de la corriger de deux manières. La première manière, disons-le franchement, c'est de prévoir des *accords particuliers*, c'est-à-dire des exceptions pour les produits sensibles — et ici la question devient très intéressante d'autant plus qu'elle m'a été posée par un journaliste suisse. Et puis, il y a un *deuxième moyen*, une deuxième précaution à prendre, l'harmonisation des tarifs, c'est-à-dire l'*égalisation* du tarif extérieur commun et du tarif du pays neutre concerné.

» C'est une des leçons essentielles que je retire de mes entretiens de Stockholm — la Suède accepte le principe de l'harmonisation tarifaire, et même elle le propose.

» Je ne suis pas sûr que tous les pays neutres partagent ce point de vue, et puisque c'est la radio suisse qui m'a posé la question, je compte sur ses auditeurs pour me fournir la réponse. »

Là où la Suède accepte des contraintes pour ménager des transitions (gouverner, c'est prévoir, non ?), la Suisse ne pense qu'à trouver la voie la moins coûteuse pour bénéficier à la fois des avantages nouveaux d'un marché commun élargi et de ceux traditionnels de sa politique de libre-échange.

La Suisse et l'Europe

Ce qui nous amène à parler encore de la procédure qui pourrait être adoptée pour sanctionner l'accord (encore à négocier) entre la Suisse et la CEE.

Le Conseil fédéral souhaite donc que cet accord soit évolutif. A cette condition, il penserait le soumettre à l'approbation du peuple. Au contraire, s'il ne s'agissait finalement que d'un simple accord commercial, le gouvernement ne solliciterait pas le verdict populaire.

Retenons la première hypothèse. De quels éléments disposerons-nous l'année prochaine ? D'un côté, la possibilité de créer un marché de libre-échange des produits industriels, de l'autre la nécessité de procéder à quelques harmonisations législatives. En prime, la garantie de ne pas avoir à toucher à nos institutions.

On ne soulèvera pas l'enthousiasme des foules avec ces éléments. On évitera seulement de heurter les sentiments nationalistes de l'extrême-centre et les intérêts de la bourgeoisie financière.

Pourtant, la force d'attraction de la CEE élargie (trois cents millions d'habitants) ne manquera pas de se faire sentir. Et plus rapidement qu'on ne le croit. La Suisse est assurée de conserver les attributs de l'Etat souverain, alors que sa satellisation *de facto* deviendra chaque année plus évidente.

Un jour, nous devrons certainement faire le saut, quelle que soit la solution que nous choisissons aujourd'hui. Pourquoi s'en cacher, ou pourquoi vouloir se convaincre que tel n'est pas le cas ? Tant qu'à faire ne vaudrait-il pas mieux y aller voir de plus près ? La majorité politique dominante ne le pense pas. Elle semble vouloir se satisfaire d'un accord populaire facilement obtenu en 1972, pour progressivement étendre les liens entre la CEE et la Suisse tout en réussissant à différer une nouvelle fois le débat public qui aurait dû être engagé depuis longtemps. On cherche en vain les caractéristiques de notre « démocratie exemplaire ».

Les sphères gouvernementales ne partagent certainement pas cette analyse. Qu'importe ! Au-delà de la zone de libre-échange, de l'éventualité d'accords dans les domaines monétaire et conjoncturel, industriel et énergétique, de concurrence et de transports, d'établissement et de protection de l'environnement... se profile la constitution d'un vaste ensemble économique qui ne pourra pas ne pas absorber de petits Etats continentaux comme la Suisse et l'Autriche.

L'histoire nous rappelle la relativité des institutions. Moravia a récemment publié le texte d'un entretien avec Tito. Il commence par constater que les grands empires de la fin du siècle passé, qui paraissaient immuables, ont disparu. Comment épouser les formes de l'histoire ? Il est sans doute naturel que chaque génération ait tendance à considérer comme éternel ce dont elle a la responsabilité. Une éternité, pourtant, qui est susceptible d'une transformation complète et rapide !

Or, aujourd'hui, l'Europe est susceptible d'une telle évolution. N'est-ce pas alors en fonction de cette possibilité qu'il faut éclairer et lire les débats actuels ?

La classe politique suisse est très certainement incapable d'un tel exercice. La prospective lui répugne. Elle préfère se plonger dans les rétrospectives et les bilans, qui permettent, eux, de mesurer le chemin parcouru : « Voyez ! Nous n'avons pas été inactifs ! » Et chacun de se replonger dans le rapport du Conseil fédéral concernant l'évolution de l'intégration européenne et la position de la Suisse. C'est plus rassurant.

La grande peur du patronat

Avec l'indication « inflation inquiétante », l'Union centrale des associations patronales et le « Vorort » de l'Union suisse du commerce et de l'industrie ont envoyé à leurs membres une circulaire dont nous reprenons l'introduction, alarmiste à souhait. C'est qu'il s'agit de préparer les dossiers pour négocier avec le gouvernement les conditions d'une politique antisurcharge.

« Messieurs,

» L'inflation a atteint ces derniers mois des proportions encore jamais enregistrées dans notre pays. Elle dépasse de beaucoup ce qui est supportable sous l'angle économique, social et politique. Si l'on ne parvient pas à la maîtriser, notre ordre économique fondé sur le marché éclatera dans un temps plus ou moins long et la liberté d'initiative des entreprises sera encore plus restreinte qu'elle ne l'est déjà à la suite de l'intervention de l'Etat. Plus cette inflation persistera et se développera, plus le prestige de l'entreprise et de l'économie privées en souffriront. Si nous ne parvenons pas à briser le rythme actuel de l'inflation, il sera difficile d'éviter que l'évolution de l'économie et de la politique sociale n'en soit faussée, et c'est l'économie qui en fera les frais. La capacité de concurrence de nombreuses branches et entreprises sera remise en question. Comme le prouve l'exemple de l'étranger, les grèves sauvages et autres affrontements dangereux pour la paix du travail sont, en période d'inflation et de tension, infiniment plus graves; ils pourraient devenir de sérieux foyers d'incendie. »

Les contes d'Hoffmann

Dans son numéro de ce mois, la revue financière américaine bien connue « Fortune » publie une étude intitulée « The secret life of Hoffmann-La Roche ». Elle contient quelques anecdotes intéressantes et nous permet, en les complétant par des renseignements récents tirés de la documentation DP, de mettre à jour le chapitre que nous avons consacré à cette société dans le premier fascicule du « Capitalisme suisse » (DP N° 125-127).

Roche : premier fabricant de produits pharmaceutiques du monde

Roche, c'est deux sociétés faïtières, F. Hoffmann-La Roche & Cie S.A. à Bâle qui contrôle les filiales établies en Europe continentale, au Proche et au Moyen-Orient, et la Sapac Corp., à St. John (Canada) qui dirige les sociétés implantées dans les deux Amériques, dans les zones sterling, le Pacifique et en Extrême-Orient; c'est plus de soixante sociétés indépendantes disséminées aux quatre coins du monde, avec six grands centres de recherches, vingt-six usines de produits chimiques et chimico-pharmaceutiques, quarante-deux usines fabriquant des produits pharmaceutiques et des produits de parfumerie, ainsi qu'un vaste réseau de sociétés de vente et d'agences.

Le chiffre d'affaires et la répartition des ventes par secteurs de production sont des secrets que la maison n'entend pas divulguer même si les pressions politiques et économiques et la tendance vont dans le sens d'une plus grande clarté dans la présentation des comptes des sociétés. Les ventes du groupe sont estimées à 5 milliards de francs pour 1970; les produits pharmaceutiques en représenteraient le 60 %, les spécialités chimiques (notamment les vitamines industrielles) le 23 %, les parfums et essences aromatiques le 12 %, la bio-électronique, les produits de beauté, etc., le 5 %. Des spécialités pharmaceutiques, les psycho-pharmaceutiques (Valium, Librium, Nobrium, etc.) représentent le 50 % environ des ventes. Roche a récemment lancé sur le marché quelques médicaments majeurs comme le Bactrim, remède antibactériologique, le Larodopa contre la maladie de Parkinson

dont le « marché potentiel », pour utiliser la terminologie bancaire, semble très intéressant. Cependant, dans des pays de plus en plus nombreux les autorités font pression sur le prix des médicaments et renforcent la législation sanitaire pour limiter l'usage — trop souvent abusif — de tranquillisants, de somnifères, de sédatifs, etc. D'autre part, dans ce même domaine la concurrence est vive et les imitations pullulent (il en existe plus de sept cents pour le Librium et le Valium). Roche a donc entrepris une politique de diversification de sa production notamment par la fabrication des parfums et essences (reprise de Givaudan-Genève en 1963), d'instruments électroniques à des fins diagnostiques et thérapeutiques (en collaboration avec Brown-Boveri, la Société genevoise d'instruments de physique et l'Electronique-Marcel Dassault et dans ses propres usines), vers la production de cours audiovisuels pour le recyclage du corps médical et hospitalier, etc. Cette politique s'est avérée très judicieuse et Roche s'est hissé au deuxième rang mondial dans le domaine des produits aromatiques.

Roche : survie et expansion par la recherche

Roche emploie plus de trois mille personnes dans ses centres de recherches biologique et chimique de Bâle, Nutley (USA), Welwyn (GB), d'Ofuna (Japon) et de recherches sur les arômes et les parfums de Vernier, Dübendorf et de Delawara (USA). Les frais de recherches et de développement sont estimés à 300-350 millions de francs par an.

Roche : un auto-financement intégral

Depuis 1920, Hoffmann-La Roche n'a plus fait appel au marché des capitaux; depuis cette époque tous les investissements — certainement plus de 10 milliards de francs (probablement 600 à 700 millions de francs en 1970) — ont été assurés au moyen des fonds propres. Le capital-actions de 8 millions de francs en 1920 a été progressivement remboursé pour être reconstitué gratuitement à 50 000 francs 1942-43.

Les actions et les bons de jouissance qui en 1960 valaient respectivement 43 500 et 39 300 francs à leurs plus hauts cours ont atteint cette année 200 000 et 196 000 francs, ce qui représente une capitalisation boursière de 12 milliards de francs environ. Selon le président de Roche, M. Jann, seule la General Motors serait éventuellement en mesure d'acheter la société bâloise !

Le bénéfice net déclaré en 1970, 106 millions de francs, est fortement sous-évalué. La marge de bénéfice ne serait ainsi que de 2 %, alors qu'elle doit vraisemblablement se situer entre 8 et 16 %. Le bénéfice net réel de Roche devrait être proche de 700 millions de francs.

Roche : une « fondation » de famille

« Roche n'a jamais été une société anonyme. Depuis 1919, l'entreprise a le statut juridique de la S.A., mais l'ensemble de l'organisation a toujours été dirigé par un cercle restreint d'associés » peut-on lire dans la publication que Roche offre à ses visiteurs. Fritz Hoffmann-La Roche, le fondateur et détenteur des trois quarts des actions, est décédé en 1920 à l'âge de cinquante-deux ans. Aujourd'hui la majorité des actions donnant le droit de vote sont encore entre les mains de ses descendants. Les autres dans les coffres de quelques familles de l'aristocratie bâloise.

Fritz Hoffmann-La Roche avait deux fils. Le cadet, Alfred, ne s'intéressa pas à l'affaire, émigra à Paris puis à Rolle dont il devint le syndic et le député au Grand Conseil vaudois. Ses actions auraient été rachetées par les autres héritiers. Le fils aîné, Emmanuel, docteur en droit, devint directeur en 1930 mais se tua accidentellement deux ans plus tard à l'âge de trente-sept ans. Sa veuve, Mme Maja Hoffmann-Stehlin se remaria quelques années plus tard avec M. Paul Sacher, fondateur et directeur de l'Orchestre de chambre de Bâle. Emmanuel laissait deux enfants : Lukas (né en 1923) zoologue et secrétaire général du World Wildlife Fund vit à Arles (France) et Vera (née en 1924) épouse du Dr Oeri, médecin et professeur à l'Université de Bâle. MM. Paul Sacher, Lukas Hoffmann et Jakob Oeri représentent

la famille au Conseil d'administration. Ils détiennent vraisemblablement plus de la moitié des 16 000 actions et des 48 000 bons de jouissance (bientôt 54 400 car la société remet gratuitement jusqu'au 30 septembre prochain un bon de jouissance contre dix actions ou bons anciens).

La famille détient donc le contrôle effectif de la société, mais ne s'immisce cependant pas dans sa gestion.

Roche : une société de « managers »

Le Conseil d'administration de neuf membres — dans lesquels il faut relever l'absence de représentant des trois grandes banques — ne se réunit que deux fois par an en moyenne. La direction suprême appartient à son président, M. Adolf Walter Jann, cinquante-neuf ans, et à son vice-président, M. Alfred Hartmann, quarante-huit ans, tous deux anciens directeurs généraux de l'Union de Banque Suisse. Les deux administrateurs délégués s'occupent personnellement des départements « Personnel » et « Finances ». Ils sont assistés d'un membre actif du Conseil d'administration, M. Dieter Füglistaller et de quatre directeurs généraux dont un Suisse romand, M. Etienne Junod, responsable du département commercial.

M. Jann et sa « doublure » M. Hartmann sont les souverains de l'Empire Roche. Ils disposent de centaines de millions de francs sans devoir demander l'autorisation du Conseil d'administration. Les décisions peuvent ainsi être prises dans de courts délais.

Caractérisant ses rapports avec M. Paul Sacher, M. Jann disait : « Je ne lui dis pas comment il doit interpréter sa musique et il ne me dit pas comment je dois conduire la société ».

Il faut ajouter encore que Roche est une entreprise décentralisée : les filiales jouissent d'une grande indépendance et agissent sous leur propre responsabilité dans un cadre très large. Ce principe d'organisation permet de maintenir les organes centraux en nombre limité.

Armer le Pakistan

La « Correspondance syndicale suisse » nous apprend que le Conseil fédéral, au vu des événements, a mis l'embargo sur toute exportation d'armes au Pakistan.

Faut-il se réjouir de cette interdiction ou déplorer le fait que ces exportations aient eu lieu jusqu'ici ? Quand les militaires ont l'arme à la main, le doigt sur la gâchette, nous décrétons hypocritement : puisque vous voulez vous en servir, désormais nous ne vous en vendrons plus. Nous attendons que la première balle soit mortelle pour consoler la victime en décrétant que désormais l'assassin ne recevra plus de munition !

La réponse : dire oui à l'initiative sur l'interdiction d'exporter des armes.

Les exportations suisses se sont élevées en trois ans à 2,5 millions de francs, soit 7,5 tonnes munitions (en 1968)

2,5 tonnes munitions (en 1969), puis

6,7 tonnes obus et munitions

2,8 tonnes pièces détachées d'armes.

avec la bénédiction du Conseil fédéral, qui s'est décidé au vu des événements à les interrompre, à midi cinq.

DP hebdomadaire ?

L'étude pour une transformation de DP est en cours. Elle touche à des problèmes complexes : rédactionnel, ton et ligne du journal, technique. Il s'agirait aussi de faire coexister amateurs et professionnels comme dans les tournois open de tennis.

Pour l'instant, l'étude est en cours. Dès que les décisions seront prises, nous renseignerons largement nos lecteurs. Mais pas avant que les intentions ne deviennent propositions concrètes.